

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 33

Artikel: Est-il permis de boire à la montagne quand on a chaud ?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le mot *lune* s'est ainsi substitué à *nuit* dans la dernière forme qu'a prise la locution; mais l'idée n'a pas dû changer pour cela, puisque la lune, par périphrase, se prend pour la nuit, dont elle est, dans le langage des poètes, la reine, l'astre, le flambeau.

Quelques auteurs, Ch. Rozan, par exemple, donnent cette autre explication, dont le fond est à peu près le même :

Autrefois, le terme des contrats et des paiements était ordinairement fixé à la lune qui précède et détermine la fête de Pâques, avec laquelle commençait l'année, sous la troisième race des rois de France, jusqu'au règne de Charles IX. C'est pourquoi les débiteurs qui ne payaient pas plus à l'échéance de la pleine lune que s'il n'eût pas été pleine lune, ou qui déclinaient cette échéance par une banqueroute, furent supposés faire une brèche ou un trou à la lune.

Littéralement, dans son remarquable dictionnaire, confirme l'interprétation qui précède : « Cette locution, dit-il, paraît venir de l'idée que celui qui s'enfuit ainsi se dérobe pendant l'obscurité; et alors on dit plaisamment qu'il a fait, pour s'enfuir, un trou à la nuit ou à la lune, qui est l'astre de la nuit. »

Emporter le chat signifie sortir d'un lieu sans dire adieu à personne; et aussi déménager complètement, ne rien laisser, pas même un chat dans son logement.

Il ne faut donc point confondre ces deux locutions. Entre *emporter le chat* et *faire un trou à la lune*, les savants pourront trouver quelque différence: ils diront qu'emporter le chat signifie simplement partir sans dire adieu, tandis que faire un trou à la lune veut dire s'enfuir de nuit pour une mauvaise affaire. Un ami qui part, le matin, de la maison de campagne de son ami, sans rien dire à personne, a emporté le chat; un banquier qui s'est enfui a fait un trou à la lune.

Châota !

Dein lo teimps, on n'avai pas dâi régents que satzont tot coumeint ora. No z'apprenant justo à liairè, à écrirè ein gros et ein fin, pu à compa la division. Coumeint l'étiont pou payi l'aviont casu ti on metti po s'aidà à vivrè, et lo noutro, que l'irè dè pè vai Nâotsati, po cein qu'on lai desâi Pétavel, pratiquâvè l'état d'relodzi.

Lo deveindro la vêprà, qu'on n'irè rein quiè lè bouëbo, no fasai liairè dein dâi laivro que parlâvont dè Napoléon; et peindeint cé teimps fasai fronna dâi ruès à deints su on aohie à brotzi, sâi deseint po lè péci. Adon, on pouavè sè tsampa dâi râodzons dè pommès, kâ ne vayâi rein, mâ l'ouissâi bin cê que liaissâi, et quand quelqu'hivâ su on mot, lo régent bouâlavè d'onna voix d'einfer : *Châota !*

Se lo bouëbo crotzivè oncora, Pétavel ne sè d'reindzivè pas mé po vairè lo mot et criavè dè pllie balla :

— Châota ! tè dio, lè on mot que n'est pas proupro.

Et vouaïquie coumeint le dzouvenè dzeins dâo dzer dè vouâ diont tant dè crouio mots qu'on ne cognessâi pas de noutron teimps.

R. D.

La fenna que pâyé sè z'impou.

Onna bouna fenna, qu'avai dâo bin ào selâo, étai z'ua payi sè z'impou et sè lameintavè dâo teimps que fasai stu sailli.

— N'est pas l'eimbarres, se lai fâ lo receviâo, fa onrudo teimps, et clia plliodze n'a pas l'ai dè volliâi botzi !

— Oh ! cäisi-vo, se repond la fenna, qu'avai tot son fein étai, lai vâo férè bio sti an ! Ne volliein rein avai dè bon què cein qu'est ào grenâ et su lo cholâ, kâ se lo teimps ne tsandzâ pas, tot cein qu'est à la garda dè Dieu est fotu.

Les grands fleuves de Lavaux.

La Lutrive, qui se jette dans le lac à l'entrée occidentale de Lutry.

Le rieu de *Bussy*, entre Lutry et Villette.

La *Gérine*, à l'entrée occidentale de Cully.

Le rieu de *Riez*, à la Maisonneuve, de Cully.

Le rieu d'*Epesses*, à l'occident du Treytorrens.

Le *Forestay*, aux Moulins, sous Rivaz.

La *Salence*, à l'orient de St-Saphorin.

Le *Grenet*, qui prend sa source près des Cullayes et se jette dans la Broye, à Châtillens.

Boutades.

Calino dépose en justice sur un assassinat: « C'est moi, dit-il, qui ai relevé la victime; j'ai constaté les trois blessures et j'ai vu que la première, très grave, avait déterminé la mort. Les deux autres étaient heureusement sans gravité.

Entre deux chasseurs :

— Comment ! votre chien ne rapporte pas ?

— Fi donc ! Il est de race trop pure pour s'abaisser à faire la moindre des choses rappelant la domesticité !

Dans un hôtel de Lausanne :

— Garçon ! crie un étranger qui vient d'arriver, il n'y a pas une goutte d'eau dans ma chambre...

— Vous êtes bien pressé, fait le garçon. A peine arrivé vous réclamez déjà pour une goutte d'eau ! Eh ! monsieur, les Lausannois qui en attendent depuis dix ans ne font pas tant de bruit que ça.

Un caporal avait été chargé d'expliquer aux recrues le règlement concernant la discipline: « Quand un soldat est dans une auberge, leur dit-il entre autres, et qu'un bourgeois veut lui chercher querelle, il doit boire tranquillement son verre et s'en aller. Vous avez compris ?... Voyons, Chassot, quand un bourgeois veut vous chercher querelle, que faites-vous ? — Je bois tranquillement son verre et je m'en vais. »

Les journaux américains racontent cette historiette prise entre mille autres, dans la vie de l'humoriste Mark Twain, de son vrai nom Samuel Clemens, et qui peint bien son flegme dans la plaisanterie :

Un jour, Mark Twain, remarquant chez ses voisins de campagne un commencement d'incendie, se fait annoncer, trouve la famille réunie sous la véranda et s'exprime en ces termes :

— Mesdames et messieurs, mon nom est Clemens. Ma femme et moi nous avons l'intention de venir vous présenter nos devoirs, dans le désir de faire votre connaissance. Nous vous devons même des excuses pour avoir tardé si longtemps. Aujourd'hui même, vous voudrez bien, je l'espère, me pardonner de me présenter à vous de façon si irrégulière et à cette heure avancée, mais la vérité est qu'il y a le feu chez vous !

Livraison d'août de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE.

— L'armée italienne, par M. Abel Veuglaire. — Donna Beatrice. Roman, par Mlle M. Cassabois. — La reine Victoria et l'empereur Nicolas I^e, par M. Michel Delines. — Dans le monde des fourmis. Notes d'un naturaliste, par M. Aug. Glardon. — Edvard Grieg. Essai de portrait d'un musicien, par M. Monastier. — Le docteur Breen. Roman, adapté de M. W.-D. Howells. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, russe, suisse, scientifique et politique.

Bureau, Place de la Louve, 1, Lausanne.

Solution du problème de samedi : 220 sous et 28 pauvres. — Ont répondu juste: MM. Le-coultre, Gimel; Dufour, Bonjour et Orange, Genève; Bastian, Forel; Café Comète, Lausanne; Noseda, Neuchâtel; Monod, Vevey; Poyet, Orges; B. Perret, Aubonne; Menetrey; Lisqueux, Chaux-de-Fonds; Keck, St-Prix; Devaud, Romont; E. Weber, Bulle; Delessert, Vufflens; Ogiz, Orbe; Chambaz, Genève; Rochat, le Pont; Gendarmerie, Nyon. — La prime est échue à Mme L. Orange, Genève.

Aux parents qui désirent placer leurs enfants dans une école où ils puissent apprendre, à fond et rapidement, les langues modernes avec des professeurs nationaux, et qui désirent pour eux la vie de famille et un climat sain, nous ne pouvons faire mieux que de recommander l'*Institution Grandinger*, à Neuveville, dans un coin ravissant du charmant lac de Bielne. (Voir annoncé à la 4^e page.)

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.